

Vide-greniers du CAV

Dimanche 24 novembre 2024

STADE TRIGAN chemin de couhins

33140 Villenave d'Ornon



ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET FICHE D'INSCRIPTION A REMPLIR

Je soussigné(e) NomPrénom.....
Né(e)Le..... A.....Département.....
Adresse
Code postalVille
Téléphone.....
E.Mail.....

PARTICULIER

Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le à

Déclare sur l'honneur

- Ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels usagés (Article I310-2 du code du commerce)
- De non participation à deux autres manifestations de même nature dans l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

Tarif EMPLACEMENT : 3 € le mètre (minimum 3 mètres)

METRES LINEAIRES DEMANDES :ML x 3 €
=€

Pas de tables fournies

Le/...../2024

Signature de l'exposant

Avant toute inscription contacter videgrenier.cav@gmail.com ou téléphone **06 98 99 41 31**

Merci de bien vouloir adresser ce formulaire complété et signé (**recto verso**), accompagné de la photocopie de la PIECE d'Identité recto verso a adressé a videgrenier.cav@gmail.com

+ Règlement par **HelloAsso** sur le lien :

<https://www.helloasso.com/associations/club-athletique-villenavais/evenements/vide-grenier-du-cav>

Ou par chèque au nom du CAV

Restauration / Buvette assurée sur place par le Club.

Règlement Vide-Greniers du CAV

Le Club Athlétique Villenavais (CAV) est l'organisateur du vide-grenier se tenant «Stade Trigan» Chemin de Couhins, 33140 Villenave d'Ornon

Article 1 : Ouverture vide grenier au public : le dimanche 24 novembre 2023 de 9h00 à 17h00.

L'accueil des exposants débute de 7h00 à 8H30. Les voitures ne stationnent pas sur l'emplacement et doivent quitter l'enceinte du stade à 8H30 maximum

Article 2 : Les emplacements sont attribués sous la responsabilité des membres du C.A.V. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Les places non occupées après 8H30 ne seront plus réservées et pourront éventuellement être attribuées à d'autres exposants non-inscrits. Les sommes versées resteront dans ces cas acquis à l'organisateur à titre d'indemnité.

Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements. Chaque exposant devra accepter de ne pas quitter sa place avant 17h00.

Si départ avant 17H00, votre véhicule ne pourra pas rentrer dans l'enceinte du vide grenier pour débarrasser vos articles.

Article 3 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Aucun stand de bonbons, sandwiches, crêpes, gaufres, boissons, fruits secs, gâteaux maison et divers ne sera accepté sur le terrain et sur les parkings environnants des visiteurs à l'exception de l'organisateur.

Article 4 : Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la place à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge dans une benne réservée à cet effet près de l'entrée. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende de 20 euros.

Article 5 : Toute réservation ne sera validée qu'après réception du bulletin d'inscription et du règlement complété et signé, accompagné de son paiement, et de la photocopie recto-verso de la pièce d'identité de l'exposant.

Toute réservation annulée après le 17 novembre 2024 ne sera pas remboursée.

Article 6 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas le règlement, peut être exclue du lieu sans aucun remboursement de la place

Je soussigné.....avoir pris connaissance du présent règlement,

Date :

Signature :